

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18909 - 73ÈME ANNÉE

## Un placement qui rapporte moins que l'inflation

### Livret A : économies intolérables sur l'épargne des pauvres

0,75 %, c'est le taux d'intérêt du Livret A, principal produit d'épargne des pauvres. Cette rémunération est en dessous de l'inflation, ce qui veut dire que l'argent placé perd de son pouvoir d'achat. Les placements des personnes favorisées par le système sont bien plus attractifs. Cette discrimination entretient les inégalités.



#### de logements sociaux

La faible rémunération du Livret A est le reflet d'un système qui entretient les inégalités. Plus une personne est pauvre, et plus les revenus tirés de ses placements sont faibles en raison d'un taux d'intérêt inférieur à l'inflation. Le Livret A a pour fonction de financer les prêts des bailleurs sociaux. Le nombre des logements construits reste insuffisant malgré les taux d'intérêts très faibles dont bénéficient les sociétés de HLM. Les économies faites sur l'épargne des plus pauvres n'arrive donc même pas à remplir l'objectif qui est fixe, c'est-à-dire lutter contre la pénurie de logements aux loyers adaptés à la capacité financière des locataires.

**P**ubliée mercredi par l'INSEE, l'étude sur le patrimoine des Réunionnais souligne que le Livret A reste le placement préféré des Réunionnais. Pour les plus pauvres, c'est le seul placement. Son taux d'intérêt est de 0,75 %. Autant dire que les familles qui arrivent à épargner sont bien mal récompensées de leurs efforts. En effet, ce taux d'intérêt se situe en dessous de l'inflation.

#### Inégalités

Selon le dernier indice des prix publié par l'INSEE, elle était de 0,7 %. Pour l'alimentation, qui constitue un poste de dépenses important pour les plus démunis, elle était de 2,4 %. La hausse des prix des loyers

était de 0,6 %. L'argent placé sur le Livret A perd donc de son pouvoir d'achat. Ce n'est pas le cas des placements qui sont ouverts aux plus favorisés. Les placements des actionnaires sont plus rémunérateurs. Les plus nantis viennent d'ailleurs de recevoir un coup de pouce du gouvernement avec la fin de l'impôt de solidarité sur la fortune. La taxe concernant les plus riches concernera uniquement l'immobilier, les profits tirés des placements financiers sont désormais exonérés. Or plus la fortune est importante, plus faible est la part de l'immobilier dans le patrimoine.

#### Constructions insuffisantes

#### Pour une nouvelle politique

Il importe donc d'inverser cette tendance. Cela suppose une nouvelle politique qui est impossible dans le cadre actuel. Cela démontre en effet que le but de ce système n'est pas de lutter contre la pauvreté, une des conséquences de l'exploitation de l'homme par l'homme. Cette nouvelle politique suppose de tout remettre à plat, pour construire une société dont le but est de réduire les inégalités.

M.M.

## Application de la politique d'austérité aux collectivités

# Budgets de fonctionnement : les grandes collectivités doivent rendre des comptes à l'État

Depuis le 1er janvier, 7 communes, 3 communautés d'agglomération ainsi que la Région Réunion et le Conseil départemental doivent rendre des comptes à l'État au sujet de leur budget de fonctionnement. Ces dépenses pour payer les salaires pour toutes ces collectivités, le RSA du côté du Département et notamment les bons de réduction pour les billets d'avion et les ordinateurs du côté de la Région doivent désormais ne plus augmenter de 1,2 % par an inflation comprise. En cas de dépassement, l'État interviendra pour régler le problème. Le 18 janvier, le Conseil constitutionnel a en effet validé la loi qui prévoit cette disposition.

**D**ans sa politique d'austérité, le gouvernement cible notamment les collectivités. Cela se traduit depuis plusieurs années par le gel puis la baisse de la dotation globale de fonctionnement. Cela s'applique aussi à La Réunion. À partir de l'année prochaine, le gouvernement donnera à l'État des moyens d'aller plus loin, en lui permettant d'intervenir directement dans la gestion de certaines collectivités, celle dont les recettes de fonctionnement dépassent 60 millions d'euros.

### 12 collectivités à La Réunion

C'est ce que prévoit l'article 29 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022, texte adopté définitivement par les députés le 21 décembre 2017. 60 députés et 60 sénateurs ont saisi le Conseil constitutionnel au prétexte que cette disposition contrevient à l'autonomie financière des collectivités et à leur libre administration. Dans un arrêt rendu le 18 janvier, le Conseil constitutionnel a validé cet article, en estimant que « le législateur n'a pas porté à la libre administration des collectivités territoriales une atteinte d'une gravité telle que seraient méconnus les articles 72 et 72-2 de la Constitution ».

Selon les calculs du gouvernement,

cela concerne 340 collectivités, notamment les Régions, Départements et des communautés d'agglomération. À La Réunion, les collectivités dont les recettes de fonctionnement dépassent 60 millions d'euros pour l'année 2016 vont donc connaître l'application de cette loi.

Sur la base des données 2016 consultables sur le site internet des impôts, les communes concernées sont Saint-Denis, Saint-Pierre, Le Port, Saint-Paul, Saint-André, Saint-Louis, Le Tampon. La CINOR, le TCO, la CIVIS sont les communautés d'agglomération concernées. À ces institutions s'ajoutent la Région et le Département.

### La Région en mauvaise posture

Ce contrôle s'opérera sous la forme de la signature obligatoire d'un contrat avec l'État dans lequel les collectivités s'engagent à ne pas dépasser une hausse annuelle de 1,2 % de leur budget de fonctionnement, inflation comprise. Si elles dépassent cet objectif, alors l'État interviendra pour régler ce budget sous la forme suivante. Il s'agira d'une « reprise financière » égale à 75 % de l'écart constaté. Si au contraire une collectivité respecte son engagement, alors elle aura à une majoration du taux de subvention pour les opérations bénéficiant de la dotation de soutien à l'investissement local (Dsil).

La Région Réunion figure du côté des mauvais élèves. En 2010, ses recettes de fonctionnement pour couvrir ses dépenses dans ce domaine s'élevaient à 466 millions d'euros, contre 628 millions d'euros en 2016 après un pic de près de 700 millions d'euros en 2015. Pendant ce temps, la dette est passée de 368 millions d'euros à 825 millions d'euros, soit près de 1.000 euros sur la tête de chaque Réunionnais.

Les raisons de cette dérive budgétaire sont connues. La Région Réunion a multiplié les opérations clientélistes pour que sa majorité puisse se construire une popularité en vue de se maintenir au pouvoir aux élections de 2015. Cela s'est traduit par la distribution massive de bons de réduction pour acheter des billets d'avion, ainsi que de bons de 500 euros pour acheter des ordinateurs portables. Ces dépenses sont inscrites dans le budget de fonctionnement. À cela s'ajoute les nombreuses embauches de « chargés de mission » dénoncées par l'opposition. Les personnes recrutées sont en effet payées bien au-dessus d'un salaire de contrat aidé.

**M.M.**

## Edito

# Qu'attend la Région pour construire une nouvelle route de Cilaos ?

**L**e passage au large de la tempête Ava puis celui plus dévastateur de Berguitta ont fait d'importants dégâts à La Réunion. Le Sud a été particulièrement touché. Les regards se tournent vers le cirque de Cilaos. Construite dans les années 1930, cette route serpente souvent en pied de falaise, elle est donc sujette aux éboulis. Elle constitue la seule route pour désenclaver Cilaos. Elle est donc vitale pour les milliers d'habitants du cirque et pour son secteur touristique, car chaque année, des centaines de milliers de visiteurs viennent dans le cirque.

Mais depuis les pluies de Berguitta, la circulation ne peut se faire qu'en intégrant des convois. D'importants travaux sont en effet engagés pour réparer les dégâts des pluies. Cette route nécessite en effet un entretien permanent. En témoigne encore un important éboulis cette semaine. Le drame a été évité de justesse.

La route de Cilaos est une route nationale. Elle est donc gérée par la Région. C'est la Région qui a donc la responsabilité de la sécurité sur cet axe. Les derniers événements ont confirmé qu'il est impossible de sécuriser la route de Cilaos. Pour protéger les usagers, la construction d'une nouvelle route est nécessaire. Mardi, le PCR a rappelé sa proposition à ce sujet. C'est un tracé qui démarre de la Plaine des Cafres et descend le coteaux pour rejoindre ensuite le centre de Cilaos.

Cela suppose un investissement conséquent, mais la sécurité de la population est à ce prix. Peu après le passage de Berguitta, le Conseil départemental a annoncé le déblocage d'une enveloppe de 20 millions d'euros pour réparer les dégâts sur le réseau routier relevant de sa compétence. Un geste est donc attendu de la part de la Région. Il est urgent que la collectivité présente un projet de nouvelle route de Cilaos, et y consacre le budget nécessaire. Gageons que la collectivité sortira bientôt de son silence à ce sujet.

**J.B.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année  
Directeurs de publication :  
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX  
Rédaction  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29  
E-mail : redaction@temoignages.re  
SITE web : www.temoignages.re  
Administration  
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23  
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re  
CPPAP : 0916Y92433

## Billet philosophique

# Quels enseignements tirer de Berguitta ?

**Certes, la forte tempête tropicale Berguitta qui vient de passer tout près du pays n'est pas une catastrophe mortelle comme en ont déjà vécues beaucoup de Réunionnais-es dans le passé voire récemment ainsi que plusieurs peuples du monde, notamment dans notre région, l'Indianocéanie. Mais l'ampleur des dégâts actuels de cette tempête et ceux probables des suites à venir doivent nous faire réfléchir sur les leçons à en tirer.**



Les empilages de galets sur le bord de mer de l'Étang-Salé sont très visités.

Quand on voit les conséquences de Berguitta à La Réunion sur les terres agricoles, sur les espaces de déplacements, sur les approvisionnements de la population en eau potable, sur l'érosion du littoral, etc., on ne peut pas ne pas se poser la question : quels dégâts vont provoquer les prochains cyclones dans le pays ? On doit aussi se demander comment prévenir les catastrophes à venir, c'est-à-dire concrètement que faire pour empêcher qu'elles produisent des soucis dramatiques. Cela pose aussi la question de la responsabilité de ces connaissances et de ces préventions. En d'autres termes, qui décide quoi à La Réunion dans le domaine des recherches comme des alertes sur les

effets du réchauffement climatique et sur les conclusions à en tirer ?

### Les causes de tout ça

Ne faut-il pas aussi se poser la question des causes du réchauffement climatique lui-même et sur l'urgence comme l'ampleur des mesures à prendre pour éliminer ces causes qui menacent la planète et l'humanité ? Mais tout cela, qui s'en occupe à La Réunion afin d'être fidèle aux engagements comme aux propositions de Paul Vergès et de ses camarades du PCR, rappelées dans un document remis par ces derniers au préfet ce mardi ? En plus du monde socio-économique et politique, il est évident

que ce problème concerne aussi le monde éducatif, culturel et médiatique. En effet, il est indispensable d'informer, de sensibiliser et d'éduquer la population sur les conséquences économiques, sociales, environnementales et humaines d'une manière générale sur les effets négatifs voire catastrophiques du système capitaliste qui domine notre pays comme la planète.

### Galets empilés

Dans cet esprit, nous voudrions vous faire connaître les richesses de cet espace culturel réunionnais qu'est le bord de mer de l'Étang-Salé (côté Sud, après le Gouffre), où des milliers de galets ont été empilés par des centaines de personnes depuis quelques années en formes d'œuvres d'art. Sur quelques centaines de mètres de la côte, on peut admirer ces empilages très divers de plusieurs pierres, qui sont admirés — et parfois enrichis — chaque jour par de nombreux visiteurs. Selon nos informations, ces galets ont été empilés — entre autres — soit par simple plaisir de créer cette œuvre artistique symbolique, soit pour rendre hommage à des ancêtres disparus en mer au temps de l'esclavage et de l'engagisme. Cette culture de notre mémoire à préserver et à valoriser dans tout le pays est peut-être aussi un des enseignements à tirer du passage de Berguitta.

**Roger Orlu**

## Che Guevara, apôtre des opprimés -4-

# Che Guevara : une figure internationale

Le cinquantième anniversaire de l'assassinat du Che en Bolivie le 9 octobre 1967 offre l'occasion de revenir sur le parcours du révolutionnaire cubano-argentin qui a dédié sa vie à la défense des « Damnés de la terre ».



Le Che perdure dans la mémoire collective comme l'Apôtre des opprimés et le symbole de la résistance à l'humiliation et de l'indignation face aux injustices. Renonçant à ses intérêts de classe, il a pris les armes au nom de l'intérêt supérieur des déshérités. C'est également l'archétype de l'internationaliste solidaire qui a tendu une main fraternelle et généreuse aux peuples en lutte pour leur émancipation. Les idéaux du Che et son exemple sont toujours vivants malgré les multiples tentatives de travestir son combat et de salir sa mémoire.

**Salim Lamrani**

Docteur ès Etudes Ibériques et Latino-américaines de l'Université Paris IV-Sorbonne, Salim Lamrani est Maître de conférences à l'Université de La Réunion, spécialiste des relations entre Cuba et les Etats-Unis. Son nouvel ouvrage s'intitule Fidel Castro, héros des déshérités, Paris, Editions Estrella, 2016. Préface d'Ignacio Ramonet. Page Facebook : <https://www.facebook.com/SalimLamraniOfficiel>

**Après sa capture et son exécution, pourquoi le corps du Che a-t-il été mutilé et dissimulé ?**

Suite à son assassinat le 9 octobre 1967, la CIA et l'armée bolivienne décidèrent de filmer son cadavre afin de prouver au monde la mort du Che. On lui avait coupé les mains afin de pouvoir vérifier son identité avec ses empreintes digitales au-

près de la police fédérale argentine. Le corps fut enterré clandestinement à Valle Grande, en Bolivie. Il sera découvert en 1997 et rapatrié à Cuba où il repose dans un mausolée à la mémoire du Che dans la ville de Santa Clara.

**Quel est l'héritage du Che aujourd'hui ?**

## In kozman pou la rout

### « Zis pou anbète in pé la boush »

Sa i vé pa dir manz vant plin : an kontrè ! Sa i vé dir ou la bèk-bèk in pé sorman. Akoz i di sa alor ? Sinploman pars lé posib manzé la pankor paré. Pètète la mètrès mézon la di i fo atann. Pètète ankò lo grin i pran lo tan pou cuir é la vyann-si néna la vyann-té in pé dir. Dann in ka konmsa, i fo ou i anbète in pé la boush an atandan. Avèk kosa ? Dé grin pistash, osinonsa in pti amiz la gèl. Mon gran mèr téi anbète son boush avèk in bout ranpang épi dé grin dsik. Dé foi galman in pti loryo l'aprè dor dann son posh dopi inné zour é èl la pa trouv in marmaye pou don. Aprés, an rot pou ramas la paye é rotour kaz dépar dsi l'kou d'troi-katrè. Sirman lo tann lontan lété pa konm sète koméla. Mi less azot rofléshi la dsi, é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

# Oté

## Di pa moin la rout an mèt i sar pa fini an katédral kasé !

*Dopi inn dé zour désèrtin par koté piramid ki-dsi-tète i san l'aye. Pou kosa ? Pars na in sèrtin préfè l'avé pran ali pou lo marki d'karaba é li la donn lo droi fé la rout an mèt. Poitan li l'avé poin lo droi fé sa li tousèl sirtou d'après sak konsèy d'éta i prétan, li la pran ali ziska pou in shèt l'anvironeman. Alé oir non !*

*I fo dir profé la, épi gouvèrnan - mèm gouvèrnan sosyalis - lété san pour san pou so rout an mèt zyé fèrmé. Zyé fèrmé ? Konmsa mèm i di sa kan in gouvèrnan néna in résponsabilité épi li fé konm métyé s'anfoutsa. Si mi tronp pa, mèm métyé l'éspésyalis l'anvironeman, zordi minis kan li la vni La Rényon li la pa pran son résponsabilité. Mèm madam Bello, métyé Annette épi métyé Thierry Robert la fèrm lo zyé é la di - konm kréol lontan té i di : « z'anfan la fine fé, i fo soigné ! ». Donk pi moiyn rotourn an aryèr.*

*Métyé Didier pou son par lété si tèlman kontan pars sanm pou li, li l'avé mète tout so bann moun dann son posh. Dayèr, pou li, tout té i roul ron dopi lo komansman kiso pou konsèrv la natir, kiso pou gingn lo bann rosh k'i fo, kiso ankor késtyonn finans. La prèv ? Mèm gouvèrnan sosyalis dann tan l'avé poin arien pou di, poinn kritik pou fèr, poinn wati-watia.*

*Lé vré l'avé in l'ankète an kour é konm i di, in l'ankète normal, par raport lo pri lo rout té i doi kouté. In pé l'avé di poitan : na poin arien lé normal kan lo parké nasyonnal i mète son né la-dan. Mé konm i di : « lo shien i aboye mél o karavane i pass ! ». Nou va oir so kou isi si lé shoz I spas konmsa.*

*Dopi étan pti, mi antann dann la famiy anparl katédral kasé : pou in kaz i fini zamé, pou in rout i oi zamé la fin, pou in por i pran lo fon kan siklone i souf épi ou d'ot z'afèr. In katédarl kasé ? Alé ! sèryé ! Di pa moin la rout an mèt i sava fini an katédral kasé !*

Justin